

## BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 1/2024

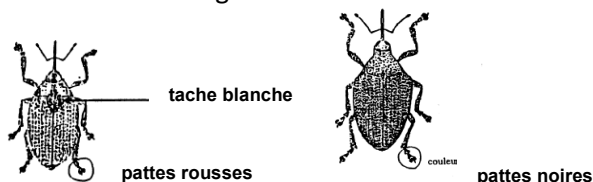
### Colza

Les colzas ont bien hiverné. Selon nos observations, il n'y a pas eu de dégâts de gel dans les parcelles en plaine.

**Stade** : 29-30. Reprise de la végétation ; les premières élongations printanières de la tige (1 à 3 cm) sont visibles dans les parcelles les plus précoces.

**Ravageurs** : Dans les cuvettes du réseau d'observation, les premiers charançons de la tige du chou ont été capturés dès le début du mois de février. Pour rappel, cette espèce n'est pas dommageable pour le colza. C'est le moment de poser les cuvettes jaunes afin de détecter l'arrivée du gros charançon de la tige du colza, dont les piqûres de ponte provoquent un recourbement de la tige qui peut aller jusqu'à éclater en cas de gel (*Voir les fiches techniques agridea 6.6.1 à 6.6.4*). Nous avons trouvé les premiers individus isolés la semaine passée dans certaines parcelles du réseau.

**Contrôle des pièges** : Afin de bien différencier les deux espèces de charançon, les individus capturés devront être séchés et distingués selon les critères suivants :



**Ne pas confondre** : à gauche : charançon de la tige du chou (corps gris clair avec une tache blanche sur le dos, pattes rouges, longueur 2,5 à 3 mm) ; à droite : gros charançon de la tige du colza (corps gris-noir, pattes noires, sans tache, longueur 2,6 à 4 mm).

**Contrôle des cultures** : dès que le colza a entamé la montaison, il faut rechercher les piqûres de ponte (entourées d'un anneau blanc) sur la tige principale de 10 fois 5 plantes successives, bien réparties dans la parcelle.

**Les seuils d'intervention suivants doivent être atteints pour envisager un traitement insecticide** :

- au début de la montaison (tige de 1 à 5 cm) : 10 à 20 % des plantes piquées.
- tige de 5 à 20 cm : 40 à 60 % des plantes piquées.

**Lutte chimique** : les insecticides homologués sont présentés par la fiche technique agridea 6.6.9-10. Ces matières actives, de la famille des pyréthrinoïdes, présentent l'avantage d'être efficaces, même par basse température. Leurs inconvénients sont une

**absence totale de sélectivité et une forte toxicité pour les abeilles et pour les organismes aquatiques.** Ils sont donc à appliquer avec réserve et prudence.

Cette famille se divise en deux groupes :

- pyréthrinoïdes du groupe A (cyperméthrine, deltaméthrine et lambda-cyhalothrine). Les méligèthes sont devenus résistants à ces produits. Ils sont utilisables, pour lutter contre le gros charançon, mais **avant l'apparition des méligèthes** ;
- pyréthrinoïde du groupe B (etofenprox). Il est encore efficace contre les méligèthes et doit être utilisé pour lutter contre le gros charançon, **dès l'apparition des premiers méligèthes** dans les cuvettes.

Pour rappel, en PER l'application d'insecticides contre le gros charançon de la tige **est soumise à autorisation**.

- ✓ **Attention aux distances de sécurité** (*voir FT 6.6.9*).
- ✓ **Prendre les mesures pour éviter ruissellement et dérive** (<https://www.frij.ch/Station-phytosanitaire/Seances-nouveautes>).
- ✓ **Ne pas traiter avant qu'il y ait des piqûres de ponte sur la nouvelle élongation de la tige du colza.**
- ✓ **Prévoyez un témoin de taille suffisante en cas d'intervention.**

**Risques de carence en Soufre (S), engrais azoté**

Le colza est exigeant en soufre dont les réserves ont pu être lessivées par les importantes pluies hivernales. Il faut prévoir entre 35 et 60 kg/ha de S (engrais azoté contenant du S lors du 1er ou du 2ème apport). La fiche agridea 19.21-22 permet d'estimer les besoins en soufre. Si ce n'est déjà fait, effectuez le premier apport d'azote dès que la portance du sol sera bonne.

**Désherbage antigraminée**

En cas de besoin, sur culture non couvrante, il est possible d'appliquer un graminicide à base d'une des matières actives suivantes : clethodime, cycloxydime, propaquizafop et quizalofop (*voir FT 20.33*).

### Pois protéagineux, féverole

Contrôlez l'état général de vos cultures d'automne. Le semis des cultures de printemps est possible dès que les sols sont bien ressuyés. Pour la mise en place, voir les fiches techniques 10.11-13 et Fé 9.11-12. Pensez aussi aux méthodes de désherbage (*voir FT 10.31-32 et Fé 9.31, 9.33-34*).

## Céréales d'automne

---

### Stades :

- Blé : 3 feuilles à mi tallage (CD 13 à 25) ;
- Orge : mi-tallage à fin tallage (CD 25-29).

Au vu des conditions automnales difficiles, certains blés d'automne n'ont pas pu être semés, par exemple derrière betterave. Dans ce cas-là, il faut maintenant envisager le semis d'une variété alternative comme DIAVEL, un blé de printemps comme GAGNONE ou une autre culture de printemps.

**Désherbage** : si les conditions sont propices, pensez d'abord au désherbage mécanique, qui permet également de stimuler la végétation. La houe rotative permet d'aérer les sols qui sont devenus croûtés. Un passage complémentaire de herse étrille, après 4-5 jours, permet d'améliorer l'efficacité du désherbage (*Voir les fiches agridea 2.3.3-4*).

La majorité des blés n'a pas pu être dés herbée chimiquement en automne ; il y a donc lieu de le faire, dès que les conditions le permettent, surtout en cas de problématique graminées (*Voir FT 2.3.9-11, 2.3.12*).

Plus d'informations sur notre site [www.frij.ch](http://www.frij.ch) → Conseil à Station phytosanitaire → Céréales → Désherbage des céréales.

**Fumure azotée et soufrée** : Il y a lieu de raisonner le premier apport en fonction de la densité. S'il y a besoin de favoriser le tallage, le premier apport peut être réalisé sur sol portant. Si la densité est suffisante, attendre le stade redressement pour faire le 1<sup>er</sup> apport. L'apport éventuel de soufre se fera avec l'apport principal (début montaison).

## Herbages

---

Profitez des beaux jours pour faire le tour des prairies et évaluer les dégâts des campagnols. Pour autant que la portance du sol soit bonne, le moment est opportun pour épandre les engrais de ferme.

### Séances d'informations phytosanitaires

La documentation présentée lors des séances d'informations est à disposition sur le site internet de la FRI : <https://www.frij.ch/Station-phytosanitaire/Seances-nouveautes>.

**Station phytosanitaire cantonale**

**P.P. A  
2852 Courtételle  
Poste CH SA**

---

Case Postale 65  
2852 Courtételle  
T 41 32 545 56 00  
[info@frij.ch](mailto:info@frij.ch)  
[www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE